

17 MARS– 11 AVRIL 2026

INFORMATION SCIENTIFIQUE. RESIDENCE DE MEDIATION. APPEL A CANDIDATURES

Montpellier Méditerranée Métropole

Appel à candidature pour une résidence-médiation, à des fins d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression, en direction de journalistes scientifiques, d'illustrateurs, d'infographistes ou de vulgarisateurs scientifiques sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.



Une initiative
du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique
de Montpellier Méditerranée Métropole

Élément essentiel du maillage culturel du territoire, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole compte 15 établissements, et œuvre à la diffusion territoriale et à la dilatation sociale du champ de réception des objets et savoirs. En cohérence avec les axes stratégiques Culture et Patrimoine de la Collectivité, le Réseau ambitionne en particulier de s'engager pleinement dans la prise en charge des enjeux propres à l'éducation aux médias et à l'information et à la culture scientifique et technique.

Pour remplir ses missions, le Réseau dispose de moyens d'actions relevant de l'offre documentaire, de l'exposition, de la programmation culturelle, de dispositifs d'action culturelle, de la mise à disposition de ressources numériques et ludiques, du déploiement de formats de participation et de transfert de compétence. Il se veut enfin Réseau de laboratoires où peuvent s'expérimenter de nouvelles politiques culturelles, des lieux de rencontres et de citoyenneté, où vivre-ensemble signifie apprendre-ensemble et expérimenter-ensemble.

CADRE DE LA RÉSIDENCE

Programmer une résidence de journaliste scientifique qui s'adresse au plus grand nombre est pour le Réseau un choix fort. Cette action s'inscrit dans l'ambition de réaffirmer la nécessité de promouvoir une culture informationnelle de qualité tout en favorisant le débat citoyen autour des sciences et de l'actualité scientifique.

Durant 20 jours, lors de l'édition 2024, Marie Catherine Mérat journaliste scientifique a été à la rencontre de plus de 700 personnes, de 7 à 99 ans, en médiathèques, en centre social, dans les collèges, en Ehpad, en centre pénitentiaire, à l'université. Avec 20 partenaires, le Réseau a travaillé de concert et imaginé des occasions de rencontres, des ateliers, des conférences. Pour Marie-Catherine Mérat, cette résidence a été une expérience intense et positive, « *une atmosphère bienveillante et joyeuse, un très bel esprit d'équipe* ». La résidence 2024 a obtenu le prix EMI 2025 catégorie Bibliothèque Médiathèque des Assises du journalisme.

Fort de cette première expérience, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole propose une nouvelle résidence de médiation de journaliste scientifique en 2026.

A travers le présent appel à candidatures est donc recherché un ou une journaliste scientifique. Cet appel est également ouvert aux illustrateurs, infographistes ou vulgarisateurs scientifiques.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE MEDIATION ?

Une résidence de médiation est une résidence à destination du grand public, qui :

- Met en œuvre une diffusion, à travers ce territoire, du travail du/de la journaliste résident/e, ainsi qu'une valorisation de ses démarches et processus professionnels – cette diffusion pouvant être pensée sous l'angle de la rencontre ou du « faire avec ».
- Requiert une forte disponibilité durant quatre semaines, d'un ou d'une journaliste, à l'échelle d'un territoire.

Le programme des rencontres avec les publics et des actions de médiation sont conçues et programmées en amont.

Une résidence de médiation ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans les objectifs propres de la résidence de médiation ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour le ou la journaliste en résidence, il s'agit donc de s'engager dans une démarche de rencontre et d'expérimentation à des fins d'éducation aux médias et de médiation scientifique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la démarche qui les anime ainsi que les processus de travail (recherche, analyse critique, écriture...) qu'il ou elle met en œuvre.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Faire découvrir la profession de journaliste scientifique et ses problématiques actuelles : diversité des métiers, enjeux et contraintes, neutralité et objectivité de l'information, déontologie, savoir-faire. Considérer la place occupée par les sciences dans la société de l'information : production et validation des données scientifiques, vulgarisation scientifique, traitement de l'information scientifique dans les médias, crédibilité de la parole de l'expert, controverse et débats sur des sujets scientifiques.
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'information à la culture scientifique, donner des clés de compréhension et d'analyse de la fabrique de l'information scientifique comme de son décryptage et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes et d'adultes concernés.
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser le débat citoyen à propos des sciences.
- Mettre en place des actions de transmission par la création de contenus et par l'échange, tout en accompagnant la formation d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias.
- Contribuer au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire du public.

LE TERRITOIRE DE RÉSIDENCE

Le territoire sur lequel s'exercent ces résidences de médiation est celui de la métropole de Montpellier qui compte une population de près de 490 000 habitants, répartie sur 31 communes.

Les résidences de médiation s'appuient sur et sont pilotées par le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique qui compte 15 établissements, implantés pour 7 d'entre eux dans la commune centre, Montpellier, les autres répartis dans 8 communes proches de Montpellier.

Nota : tout au long de la résidence, le ou la journaliste en résidence travaillera avec des professionnels en direction de publics très différents (publics empêchés et éloignés de l'EMI, publics jeunesse dans un cadre scolaire et périscolaire, publics professionnels et grand public). Le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique se situant sur des territoires très différents (urbains, ZUS comme périurbains), il touche des publics eux-mêmes très divers auxquels il convient de s'adapter afin de proposer conjointement des contenus adéquats.

PHASAGE ET CALENDRIER

La durée de la résidence est de 22 jours ouvrables : 2 demi-journée en décembre 2025, 1 jour en janvier 2026 et 20 jours du 17 mars au 11 avril 2025.

Le calendrier peut être ajusté à la marge au cours des échanges suivant l'acte de candidature.

Il se décline en deux phases :

➤ Phase 1 : préparation (2 x1/2 journée + 1 jour)

Deux demi-journées en distanciel non consécutives se tiendront respectivement sur les semaines du 02 au 05 décembre pour la rencontre avec l'équipe-projet et du 02 au 12 décembre afin de rencontrer les équipes du Réseau. Suivra ensuite une journée de travail le vendredi 09 ou 16 janvier en présentiel pour échanger avec les équipes et les partenaires. Ces journées permettront de :

- Elaborer conjointement un catalogue d'actions qui pourront être proposées aux équipes et partenaires, adaptées aux différents contextes et déployées au cours de la résidence.
- Faire connaissance et sensibiliser les équipes au travail du ou de la journaliste afin qu'elles puissent s'y familiariser et échanger à propos de leurs besoins et projets.
- Faciliter le travail de sensibilisation, de repérage et de proposition des équipes du Réseau à destination de leurs partenaires (ALSH, Maisons pour tous, autres acteurs culturels, CLEMI, CCAS...).
- Découvrir le contexte territorial et faire connaissance avec les partenaires.

Ces temps de rencontre, préparés par les pilotes du projet et le ou la journaliste, pourront revêtir des formes variées. Ils pourront être prétextes à expérimentation ou proposition culturelle de la part du ou de la journaliste.

➤ Phase 2 : mise en œuvre et diffusion (20 jours)

La phase de mise en œuvre se déroulera du 17 mars au 11 avril 2025. Pendant cette phase, le ou la journaliste et les équipes de bibliothécaires et de partenaires se retrouvent afin de mener des actions de forme légère et créative, souvent éphémères, en direction du public préalablement ciblé. Les actions ont vocation à être simples, participatives, variées et spécifiques dans un contexte donné. Au total, au moins 30 à 35 temps de rencontre seront à réaliser sur la durée de la résidence, soit environ 40 heures d'animation.

Les actions et rencontres investiront différents lieux : médiathèques, établissements scolaires, maisons pour tous, Clubs de l'âge d'or, lieux publics, etc.

Dans cette phase, le temps de mobilisation du ou de la journaliste en résidence :

- est intense mais variable sur le plan des horaires (matinée, après-midi, soirée ou une journée complète, en semaine comme le samedi) en fonction des actions programmées ;
- comprend au fil de l'eau une part de préparation et une part de rencontres/médiation avec des groupes constitués ou tout public ;
- comprend un ou plusieurs temps d'échange avec des professionnels ou futurs professionnels.

NOS ENGAGEMENTS

La résidence de médiation repose sur une disponibilité et un engagement du ou de la journaliste résident/e pendant les deux phases du dispositif, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique assure pour la prise en charge de la coordination dans son ensemble, et notamment :

- le volet administratif et logistique, l'organisation des conditions d'accueil en lien avec les services centraux de la métropole (hébergement, défraiements, *etc.*) ;
- la coordination du planning des interventions, et l'accompagnement du ou de la journaliste résident/e afin de le guider dans la découverte du territoire ;
- la mobilisation des acteurs du territoire concerné par le dispositif (enseignants, éducateurs, animateurs, *etc.*) et des équipes du Réseau ;
- la communication autour des résidences, à destination de la population du territoire ;

Au sein du Réseau, un collectif transversal coordonne ce projet, sous le pilotage d'Hélène Hebenstreit, chargée de projets EMI/presse et Amélie Morin-Fontaine, Cheffe du département du numérique et de la culture scientifique).

Les équipes du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique permettront au ou à la journaliste

- de disposer d'une fenêtre d'expérimentation au travers de la collaboration avec les équipes du Réseau. Sont particulièrement concernés les référents EMI et les agents engagés dans des actions d'éducation aux médias ou de médiation scientifique. Pendant la phase 2, le ou la journaliste sera accompagné par un professionnel du Réseau, sans que cet accompagnement soit systématique ou permanent.
- d'accéder aux ressources du Réseau non seulement pour la préparation et la conception des actions et temps de rencontre, mais également, plus à la marge quand elles peuvent permettre de nourrir le processus créatif du ou de la journaliste. Cette opportunité est pensée par les porteurs de la résidence comme un complément moral à la contrepartie financière de la résidence.
- D'accéder à des lieux, à des collections patrimoniales, à des équipes et à des usagers, dans ce compagnonnage printanier, y compris lorsqu'il se situera en marge des objectifs de la résidence

de médiation. Cette facilitation sera le corollaire de l'importance de l'engagement du ou de la résident/e, dans un esprit de franche cordialité.

Les équipes du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique assureront par ailleurs la coordination des démarches d'évaluation et de bilan.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Pour l'ensemble de sa participation au projet de résidence, le ou la journaliste résident/e bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes, cotisations et droits d'auteur compris) qui ne pourra excéder 3 000 euros pour 22 jours ouvrables.

Montpellier Méditerranée Métropole

- assure la rémunération
- prend en charge un trajet aller-retour pour la phase 1 et un trajet aller-retour pour la phase 2
- met à disposition un hébergement pour toute la durée de la phase 2.
- défraie les transports sur place occasionnés par la mission (transports en commun ou frais kilométriques sur le barème des impôts).

La ou le journaliste :

- aura à sa charge les autres frais, y compris les repas ;
- pourra durant la période de résidence, accueillir sa famille entièrement à sa charge.

CADRE JURIDIQUE ET CANDIDATURE

Un contrat de résidence de médiation spécifiant les engagements respectifs du ou de la journaliste et de la Métropole, est signé avant le début de la résidence.

Peut faire acte de candidature tout journaliste professionnel, journalistes en free-lance ou journalistes intégrés dans une rédaction, en priorité journaliste scientifique, résidant en France, et répondant aux exigences légales liées à la profession de journaliste.

Le ou la journaliste candidat doit être en mesure de s'engager pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de médiation, ce qui implique un goût et des dispositions pour les actions de médiation, en direction de publics jeunesse comme adultes. Une bonne maîtrise des techniques d'animation d'ateliers et de gestion des groupes est souhaitable.

Eléments à fournir :

- Le formulaire d'inscription (annexe de l'appel à projet)
- Un curriculum vitae
- Une courte note d'intention décrivant la motivation et la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence de médiation ainsi que quelques pistes de travail en vue de la réalisation d'ateliers ou temps de rencontre. Il ne s'agit pas de produire un projet détaillé ou un plan

d'action. Celui-ci sera élaboré avec les équipes du Réseau, mais ceci nous renseigne sur la sensibilité et centres d'intérêt du candidat.

La date limite, de dépôt du dossier est **le lundi 06 octobre 2025** inclus.

Le dossier est à adresser par courriel ou voie postale à :

**Médiathèque Émile Zola
Forum de l'Actualité
A l'attention d'Hélène Hebenstreit
240, rue de l'Acropole
34000 Montpellier**

Téléphone : 04 67 34 87 00

Mail : helene.hebenstreit@montpellier.fr

À l'issue du processus de pré-sélection un entretien en distanciel pourra être organisé avec chacun des candidats présélectionnés. Dans cette hypothèse, ces entretiens se dérouleront entre le **mardi 14 et le jeudi 23 octobre 2025**.

Le nom de la ou du journaliste retenu sera annoncé durant la semaine du **mardi 04 au 08 novembre 2025**.

Références

Pour en savoir plus sur le territoire la Métropole de Montpellier et le Réseau des médiathèques :

<https://www.montpellier.fr/>

<https://mediatheques.montpellier3m.fr/>

Prix EMI 2025 des Assises du Journalisme catégorie Bibliothèque Médiathèque

<https://journalisme.com/assises-de-tours/laureats-prix-emi-2025/>

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À JOINDRE AU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale complet :

Urssaf : dispensé ou assujetti au précompte :

TVA de 10% applicable : oui/non

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Siret :

Avez-vous un permis de conduire valide en France ?

Disposez-vous d'un véhicule personnel ?